

## **Commune de La Chapelle Chaussée**

Canton de Bécherel

Arrondissement de Rennes

### **Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2014**

Extrait du registre des délibérations

**Le quinze septembre deux mille quatorze** à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – Mmes LESAGE C. – GORIAUX C.

(adjoints) – Mmes REBILLARD- BOSSARD JAQUET – GOUDE VENIEN –

NOURRISSON – DE LA VILLEON – Ms GLOAGUEN – MOUCHOUX REBILLARD – REMONTE –

Absents excusés : RIALLAND N. – MAURY A. –

Date de la convocation : 9 septembre 2014

Procurations :

Monsieur RIALLAND Nicolas a donné procuration à Mme GOUDE VENIEN

Mme MAURY Alexandra a donné procuration à Monsieur Pascal PINAULT

Mme Laure DE LA VILLEON est désignée secrétaire de séance.

#### **Ajout ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux ordres du jour à la réunion du Conseil Municipal à savoir : mise en place du document unique et formation BAFA pour le prochain CEJ

Un vote est demandé pour l'inscription de ces deux ordres du jour.

Mise en place du document unique : pour 12 voix, contre 3 voix

Formation BAFA : pour 15 voix

Ces deux points sont inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

Mme Bossard Jaquet déplore que les informations sur l'ordre du jour complémentaire ne soient pas parvenues plus vite afin d'en discuter en amont de la réunion et connaître la position de Monsieur RIALLAND absent de la séance.

Mme LESAGE rappelle qu'elle avait envoyé le compte rendu de la réunion de la commission du personnel où a été traité le dossier du D.U.

#### **travaux préau :**

Monsieur BUAN Jean-Marc, adjoint propose un devis complémentaire pour le bardage du pignon nord du préau. Le devis présenté s'élève à 1 713.60 €.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas pour l'instant faire ces travaux de bardage du pignon.

Une estimation de travaux de peinture (lasure bois) de protection du bardage va être demandée.

#### **convention point accueil emploi**

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la communauté de communes de St Méen- Montauban et La Chapelle Chaussée (Bécherel- Langan- Miniac et Romillé) convention pour donner accès au point accueil emploi d'Irodouer aux habitants de nos communes. La convention serait signée pour une année.

La participation financière de La Chapelle Chaussée s'élèvera à 4 618 € /an

le coût de fonctionnement du PAE en 2013 s'est élevé à 46 471 €, à compter de 2014 le Département subventionne à hauteur de 18 400 € pour 3 PAE soit 6 133 €/PAE.

Monsieur le Maire fait part qu'il n'y a pas à ce jour, à prendre position. Les élus des cinq communes se réunissent prochainement pour en débattre et une réunion avec la communauté de communes du pays de St Méens- Montauban aura lieu le jeudi 18 septembre. Le compte-rendu sera donné lors de la prochaine réunion de conseil.

**Délibération N° 2014-09-01**  
**Achat lave vaisselle cantine**

Monsieur Patrick PICHOUX présente les propositions de lave-vaisselle pour la cantine municipale avec aménagement du plan de travail :

- Comptoir de Bretagne : 5 295.30 € T T C
- CF Cuisine : 4 794 € T T C
- Manutan 9 678 € T T C

Il a été redemandé des modifications de devis sur le réaménagement du plan de travail (deux bacs évier demandés). Seul CF Cuisine propose un nouveau devis soit 5 520 € TTC.

Cette nouvelle proposition semble la plus satisfaisante pour le réaménagement de ce poste de travail.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Après délibération

- Le devis de la société CF CUISINE de Pacé est accepté à l'unanimité par le conseil municipal soit un devis de 5 520 €.
- Pouvoir est donné au Maire pour signer le devis présenté.

Les travaux d'aménagement seront effectués aux vacances de la Toussaint. Une formation du personnel sur ce matériel sera faite par la société CF CUISINE.

**Délibération N° 2014-09-02**  
**Document unique- résiliation du contrat Groupama**

Madame LESAGE Carine, adjointe, propose de résilier le contrat passé le 7 février 2013, avec Groupama pour la mission de document unique, la proposition du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine correspondant mieux à notre demande. La prestation de Groupama n'a pas été réalisée et le contrat stipulait une aide à la mise en place du document unique à partir d'un logiciel mais ne comprenait pas la rédaction du document unique.

Le Conseil Municipal après délibération :

Décide à l'unanimité de résilier la proposition de Groupama concernant le Document Unique.

Donne pouvoir au Maire pour résilier le dit devis auprès de Groupama.

**Délibération N° 2014-09-03**  
**Document unique – proposition du Centre de Gestion**

Madame Carine LESAGE adjointe, présente la proposition faite par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale sur la mise en œuvre du document unique. Le devis estimatif de cette prestation s'élève à 987 €, comprenant : l'engagement dans la démarche d'accompagnement par le service conditions de travail, l'identification, la hiérarchisation des risques et la restitution en comité de pilotage.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Valide à l'unanimité la proposition de mission « Document Unique » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- Donne pouvoir au Maire pour signer le devis présenté soit 987 € ;
- Donne pouvoir au Maire pour désigner l'agent communal en qualité d'assistant de prévention. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il désignera Mme BERHAULT Fabienne, adjointe administrative, assistante de prévention.

<b>Délibération N° 2014-09-04</b> <b>Aide au BAFA dans C E J 2015-2018</b>
---

Sur le contrat CEJ 2011/2014, il était prévu la prise en charge de la formation de trois stagiaires BAFA par an à compter de 2012. La collectivité prenant à sa charge 50% du coût de la formation, la Caisse d'Allocations Familiales reversant à la commune 55% de sa participation dans la limite de 522 €/an pour les trois BAFA.

Il est proposé pour le prochain C.E.J. qui va être revu sur la période 2015/2018 une prise en charge de trois BAFA complets sur la base d'un forfait de 800 €/BAFA.

La prise en charge serait en priorité pour les jeunes de la commune.

Si un jeune d'une commune située sur le territoire d'influence de l'AFEL (exclusion des communes ayant un CEJ) souhaitait en bénéficier, une convention avec la collectivité où réside le jeune, devra être passée pour fixer les modalités financières de prise en charge de la commune de domicile.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition faite de prise en charge des formations BAFA au titre du prochain C.E.J. 2015/2018, soit la prise en charge d'un forfait de 800 €/BAFA à concurrence de 3 BAFA par an.

Dit que cette aide s'appliquera en priorité aux jeunes domiciliés sur la commune mais si un jeune d'une commune située sur le territoire d'influence de l'AFEL (exclusion des communes ayant un CEJ) souhaitait en bénéficier, une convention avec la collectivité où réside le jeune, devra être passée pour fixer les modalités financières de prise en charge de la commune de domicile.

### **questions diverses**

#### **Bilan du comice agricole**

Monsieur le Maire fait part du franc succès du comice agricole qui s'est déroulé le 30 août dernier et remercie tous les conseillers, bénévoles, personnel communal qui ont participé à son organisation.

#### **Journée du patrimoine**

La journée du patrimoine se prépare, de nombreuses animations sont prévues : expositions de peinture, sculpture, une exposition de photographies va également être organisée sur des photos aériennes prises par un habitant. L'AFEL est intéressée par cette exposition de photographies. Elle se chargera de son financement et la proposera ensuite dans ses locaux. Les commerçants et quelques habitants sont partie prenante pour les animations : fabrication de pain à la boulangerie, dégustation de cidre à l'épicerie, animation gps au tabac journaux etc.

## **11 novembre**

Dans le cadre des cérémonies anniversaires de la guerre 14/18 le monument aux morts va être remis en valeur, des drapeaux vont y être apposés à la demande des anciens combattants.

Une exposition de photos et souvenirs sur cette période est lancée sur la commune de Langan, un appel aux habitants a également été fait dans l'écho. Les écoles seront sollicitées pour préparer cette manifestation.

## **Cimetière**

Du gravier va être mis en place dans le cimetière pour une mise à disposition de la population pour entretenir leurs tombes.

## **Photocopieur école – mairie**

Les photocopieurs de l'école et de la mairie fonctionnent de plus en plus difficilement. Des devis ont été demandés afin d'acheter ou louer du nouveau matériel. Une étude des propositions va être faite prochainement.

## **Mare du château et spot**

Le spot a été changé par Mme Michaut propriétaire du château et permet de nouveau l'éclairage du château. Pour la mare, Monsieur le Maire s'est engagé auprès de Mme Michaut à dévier les eaux pluviales vers le fossé et non plus vers cette mare qu'elle souhaite refermer. Monsieur Buan propose de la rencontrer pour réaménager le calvaire et le terrain derrière lui appartenant et faire un espace convivial avec bancs et aire de repos.

## **Bornage**

Les bornages du chemin de la Cointais à la Mériennais et du parking du Lavoir ont été réalisés.

Le parking a été borné partiellement car les propriétaires Monsieur et Madame Busnel ont proposé de céder une partie de leur terrain jouxtant le parking. Un rendez-vous va être fixé prochainement.

## **Electricité**

Les installations électriques de l'école ont été revues et ce ne sont pas seulement des ampoules qui étaient en panne mais des blocs entiers qui étaient à changer. Des devis sont en cours.

## **Sécurité**

La sécurité dans le secteur du parking du Lavoir est testée par la mise en place d'aménagement provisoire : « baliroads ». Les tests sont assez satisfaisants bien que leur présence gêne la visibilité des piétons et des automobilistes lors de la traversée du passage piétons.

Des premiers devis d'aménagement de plateaux ralentisseurs sont présentés et seront à étudier en commission urbanisme.

Une étude va être lancée sur la sécurité dans les lotissements également.

## **La Croisade**

Des riverains ont demandé l'empierrement du bas-coté de la route départementale 27 des « Hivers » à « la Croisade » pour leurs enfants prenant le bus à cet endroit. Une demande a été faite au Département pour cet empierrement.

Le Département a également été interpellé sur le carrefour de la Croisade très dangereux pour les jeunes prenant le bus à cet endroit. Un rendez-vous va être fixé avec le Conseil Général, pour voir cet aménagement d'aire d'arrêt de car. Le souhait de voir un aménagement d'un emplacement pour permettre aux voitures de faire demi-tour est à évoquer auprès des services de transport ou déplacer cet arrêt au lieu dit « launay Quenouillère ».

## **Signalétiques « la Chapelle Chaussée »**

Une demande auprès du Conseil Général a été faite pour positionner une signalétique indiquant la commune en sortie de la route de St Malo, ainsi qu'à différents carrefours.

### **Fleurissement du bourg**

Les travaux de plate-bandes rue de Montmuran auront lieu la semaine 43. Auparavant, la commission se rendra chez les riverains pour expliquer le projet et motiver les habitants à fleurir devant leur maison. Des pots et auges peuvent aussi être envisagés sur le trottoir

### **Effacement réseau Télécom**

Une demande va être faite pour chiffrer l'effacement des réseaux aériens de France Télécom face au futur lotissement le Plessix.

### **Marque-pages pour la bibliothèque**

Un devis d'impression de marque-pages a été demandé pour la bibliothèque municipale soit 500 exemplaires pour un coût de 127 €. Le devis est validé

### **Commission Culture et Cohésion Sociale**

Une rencontre à Rennes Métropole aura lieu le 9 octobre prochain sur la jeunesse, les souhaits des communes en matière de politique sur la jeunesse. La commission jeunesse et la commission culture et cohésion sociale se réuniront pour préparer cette rencontre soit le 1<sup>er</sup> octobre à 19h30.

### **Compte-rendu conférence des Maires**

Monsieur le Maire fait part du projet de mise en place au sein de Rennes Métropole de commissions de 5 et 9 comités de secteur sur l'agglomération.

#### *Pouvoir de police*

Monsieur le Président de Rennes Métropole souhaite maintenir le pouvoir de police sur la voirie, l'assainissement aux maires des communes alors qu'il pourrait lui être transféré lors du transfert de compétence.

#### *Urbanisme*

Le zonage dans le cadre de la loi Duflot pose des jalons de zonage B1-B2 et C1

La commune a été classée en zonage C1. Les communes en zonage C ne peuvent prétendre à certains dispositifs d'investissement locatif, ce qui est dommageable pour ces communes. Une réflexion va être menée au sein de Rennes Métropole à ce sujet.

**La commission communication** se réunira le 7 octobre, les articles devront parvenir en mairie avant le 4 octobre.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le lundi 13 octobre 2014.**